

LES BABILLAGES DES VALS

LETTRE TRIMESTRIELLE N°25
AVRIL · MAI · JUIN · 2024
RELAIS PETITE ENFANCE

EDITO

Cet éditto nous apporte une bonne nouvelle : le printemps, ses belles journées et un programme varié et festif avec en fil rouge pour ce trimestre, un projet sur le développement durable en lien avec d'autres services des Vals du Dauphiné !

Dans ce nouveau numéro, nous allons aborder également une thématique sur la séparation parentale : quelles postures adopter dans ces moments difficiles à traverser pour les familles, les enfants et les professionnels.

Nous souhaitons également vous remercier pour votre énergique participation aux nombreux événements proposés par les RPE et la richesse des échanges que cela engendre.

Bonne lecture, vive le printemps !

SOMMAIRE

P.2 • La séparation parentale

P.3 • Pajemploi / Développement durable / PMI : SST, formation

P.4 • La vie du RPE

RESTEZ INFORMÉS !

Assistants maternels, parents, si vous avez une adresse de messagerie, merci de **la faire parvenir à l'adresse de votre RPE de référence.**

Vous serez ainsi **informés au plus vite des actualités** sur le territoire.

NOUVELLE RUBRIQUE : LE « TROC DES IDÉES » !

NOUVEAU !

Nous souhaitons **mettre en place une nouvelle rubrique** grâce à vos contributions et partages. Alors si vous souhaitez **nous faire partager des idées** bricolages, astuces, lectures, recettes... **N'hésitez pas à nous contacter** pour une parution dans le prochain numéro !



RELAIS PETITE ENFANCE

monenfant.fr

Pour les assistants maternels, l'inscription sur le site **monenfant.fr** est obligatoire pour faciliter la mise en lien avec les familles

Une campagne d'information a été lancée en septembre 2021 pour vous inciter à **inscrire vos disponibilités sur le site « monenfant.fr »**. Cette inscription est importante afin de **faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles.**

DOSSIER

FACE À LA SÉPARATION PARENTALE



Cet article est résumé d'un dossier réalisé par la PMI du département de l'Ain (Juin 2021).

Toute situation de rupture ou de conflit parental a des impacts sur l'enfant. L'assistant maternel reste pour lui un point d'ancrage et de repère sécurisant.

Les parents qui se séparent informent nécessairement l'assistant maternel de la situation, qui peut impliquer des changements dans les modalités d'accueil. Toute modification doit être inscrite au contrat de travail, afin d'éviter tout litige.



La séparation parentale relève de la sphère privée. En aucun cas, l'assistant maternel n'a à prendre partie. Il est primordial qu'il se positionne de façon neutre par rapport au conflit familial. Il est conseillé d'éviter par exemple tout écrit demandé par l'un des parents pouvant porter préjudice à l'autre, sauf en cas de violences

intrafamiliales constatées. Dans ce cas, il est primordial de prendre contact avec la puéricultrice.

L'enfant doit continuer de se sentir en sécurité affective et physique. Plus il est jeune, plus il est profitable pour lui de conserver ses repères. Bien souvent, l'assistant maternel est le seul repère stable. Quelle que soit la situation, il accompagnera l'enfant avec bienveillance, en étant attentif à ses émotions, ses besoins. Être attentif aux changements chez l'enfant : Troubles du sommeil, de l'alimentation, signes d'anxiété, d'agressivité, crises de larmes... Par son rôle d'observation de l'enfant, l'assistant maternel repère ses changements de comportement. Il peut en parler aux parents qui s'ils sont pris dans leur conflit, ne se rendent pas forcément compte de ses conséquences pour leur enfant. Il peut aussi contacter le relais ou la PMI afin d'être soutenu et conseillé, orienter les parents vers les lieux ressources.

Quelle que soit la situation, toujours agir dans l'intérêt de l'enfant est la règle du métier. « L'insécurité liée à la rupture des parents est très puissante chez les tout-petits. Observer l'enfant est très important » témoigne une assistante maternelle.

Deux situations doivent alerter l'assistant maternel, pour lesquelles il doit contacter la PMI pour venir en aide aux parents, indiquent les puéricultrices : « Quand l'enfant est soumis à un conflit de loyauté, une situation où il aurait à choisir entre ses deux parents. Pour l'aider à ne pas se trouver dans un tel conflit, l'assistant maternel ne doit pas dévaloriser ou critiquer l'autre parent devant lui. Quand il y a instrumentalisation de l'enfant, servant à l'un des parents pour alimenter le conflit. L'enfant peut servir de messager entre les deux et être le récepteur de l'agressivité de l'autre parent. Ces situations peuvent entraîner des répercussions importantes pour l'enfant car ses besoins ne sont plus au centre des préoccupations parentales. Quel que soit sa place dans le conflit, cela peut avoir une incidence

sur son bien-être psychique, être préjudiciable à son développement et ressentir sur de nombreux aspects de sa vie future.

Sécuriser l'accueil

« Des situations de séparation peuvent être très conflictuelles, très compliquées » constate une assistante sociale à la Caf de l'Ain. « Il faut que l'assistant maternel soit au courant de la séparation pour sécuriser l'accueil. Les tout-petits ont besoin de choses très sécurisantes, de ne pas être trop balottés, que l'organisation, par exemple, de qui vient chercher l'enfant, qui le ramène soit pérenne. » Rester neutre par rapport au conflit parental est essentiel. Si les parents se sentent perdus face aux démarches liées à leur rupture, l'assistant maternel peut les orienter vers les structures d'information et d'accompagnement.

RESSOURCES ET OUTILS

Les puéricultrices de la PMI sont à l'écoute des assistants maternels pour les conseiller.

La Caf propose à toute famille en situation de séparation un accompagnement social (accès au droit, aide aux démarches, orientation...).

Le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) offre une information juridique gratuite, neutre et anonyme, sur le droit de la famille.

Les permanences des Points Justice répondent aux questions juridiques.

L'IRCEM propose aux assistants maternels un service d'écoute et d'accompagnement psychologique.

COMPTINE

Voici la ruche ! (Main : poignée serrée qui symbolise la ruche)

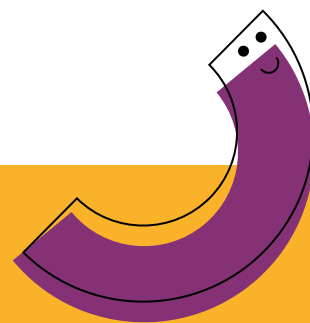
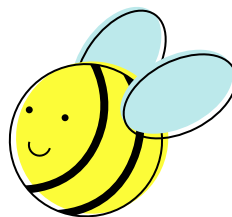
Mais les abeilles où sont-elles ? (On tend l'oreille vers la main)

Elles sont cachées tout au fond de la ruche

Elles vont sortir une par une ! (Mouvement de la main de gauche à droite montrant l'agitation du rucher d'abeilles)

1 Abeille, puis 2, puis 3, 4 et 5 abeilles (la main s'ouvre : avec chaque doigt de la main qui vient présenter le rucher d'abeilles)

Buzz ! (la main ouverte s'agite fortement !)



L'ACTU EN BREF

LE SERVICE «PAJEMPLOI+» QUEZAKO ?

Le service Pajemploi+ permet au parent employeur de confier à l'Urssaf service Pajemploi l'intégralité du processus de rémunération de son salarié et de bénéficier immédiatement des prestations familiales auxquelles il a droit.

Plus simple, plus clair, plus rapide.

En adhérant à ce service, le parent employeur n'a plus qu'une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employé. Deux jours après la déclaration, l'Urssaf service Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG. Il reverse ensuite, trois jours après la déclaration, le salaire sur le compte bancaire de l'employé.

Avant d'utiliser ce service optionnel, le parent employeur doit avoir obtenu l'accord de son salarié.

FORMATION : ARTICLE DE LA PMI

« En tant que professionnels de la petite enfance, votre rôle est essentiel dans le développement et le bien-être des enfants que vous accueillez au quotidien. L'agrément vous engage dans un parcours d'amélioration des pratiques professionnelles. La formation de sauveteur secouriste du travail (SST) est sans conteste cruciale pour assurer la sécurité physique des petits que vous prenez en charge. Cependant, il existe de nombreuses autres formations tout aussi enrichissantes qui peuvent contribuer de manière significative à votre expertise et à la qualité de votre accueil. »

LE PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voilà le printemps ! C'est le moment d'observer et de profiter de l'éveil de la nature. Partout, dans la rue, les parcs, les jardins, sur les fenêtres et balcons, à hauteur des yeux d'enfants et à portée d'oreilles, ça bouge, ça pousse, ça pépie, ça chante, ça change de couleur et ça cartonne...

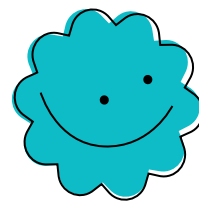
En effet nous avons choisi de développer un projet autour de la thématique du jardinage en transversalité avec plusieurs services de la collectivité des Vals du Dauphiné, en lien le service environnement et plusieurs services du pôle vie locale. Ce projet est organisé durant la semaine du développement durable, du 8 au 12 avril 2024. Plusieurs animations sont programmées durant cette semaine-là au sein du Relais mais aussi en lien avec les crèches et centre de loisirs de notre collectivité.

- › Des ateliers de sensibilisation aux variétés anciennes : plantation de graines de courge (patidou...)
- › Ateliers sensoriels autour de la terre : ateliers de transvasement
- › Observation des petites bêtes dans le jardin du Relais
- › Lectures d'ouvrages jeune public autour de la nature et du jardinage
- › Mais aussi un atelier intergénérationnel autour du jardinage avec le foyer logement Arc en Ciel à la Tour du Pin

D'autres animations éco responsables sont prévues durant cette semaine-là : des ateliers d'explorations motrices sont envisagés sur les ateliers d'éveil corporel avec des cartons. pour laisser les enfants s'adonner à l'exploration.

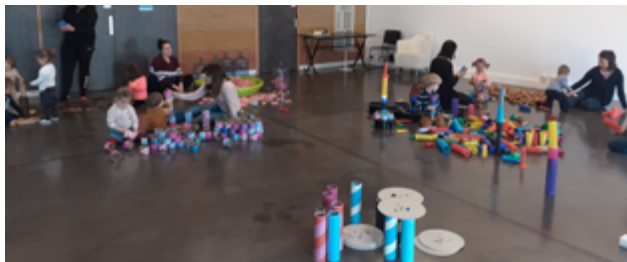


LA VIE DU RPE VDD



SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Lors de la **semaine petite enfance**, les RPE ont proposé aux familles de découvrir un espace sensoriel ainsi que des animations autour de la matière avec l'association ET Colegram.



MUSICIENS

Lors des Atelier d'éveil, **Oliv et JC**, deux musiciens sont venus animer des séances musicales sous l'écoute attentive des petits et des grands...

Merci à eux !!!



FESTIVAL LES DOUCES HEURES

Comme chaque année vous serez convié à participer au festival **Les Douc'heures des Vals** qui aura lieu les **3 et 5 juillet** au **parc Bisso** à **Les ABRETS EN DAUPHINE**.

Plus de renseignements au 04 76 32 26 95.

CONFÉRENCE

Le **2 avril**, à la Passerelle, venez participer à la conférence de **Michele FORESTIER** sur le **développement moteur du bébé**.

LES SECTEURS



Valérie
VILLETON



Nadine
ARMENAUD



Thomas
GIROUD CAPET



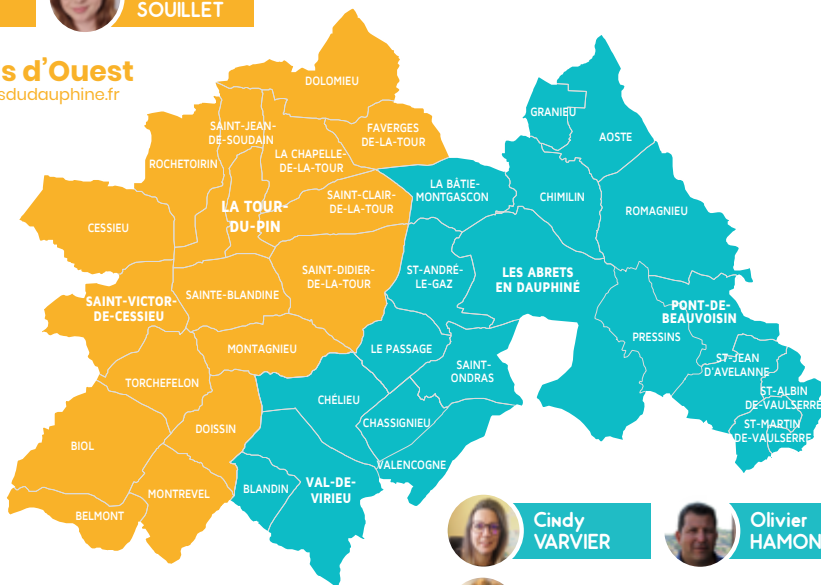
Marie
LAISNE



Lauranne
SOUILLET

Secteur Vals d'Ouest

rpe.valsdouest@valsdudauphine.fr
04 74 96 50 10



Cindy
VARVIER



Olivier
HAMON



Evelynne
PAPPALARDO

Secteur Vals d'Est

rpe.valsdest@valsdudauphine.fr
04 76 32 71 98

